



2

La Caf peut vous aider

Comment la Caf peut-elle vous aider ?

Nous pouvons rembourser une partie de vos frais réels de formation BAFA ou BAFD si la session a été satisfaisante.

Les aides financières de la Caf

Montants maximums :

Pour le BAFA :

- 100 € pour le stage de formation générale
- 300 € pour le stage d'approfondissement en externat
- 400 € pour le stage d'approfondissement en internat

Pour le BAFD :

- 100 € pour le stage de formation générale en externat
- 200 € pour le stage de formation générale en internat
- 298 € pour le stage de spécialisation en internat
- 198 € pour le stage de spécialisation en externat

Pour plus d'information :

Tél : 0262 48 62 16

Courriel : afi@caf974.caf.fr

A retenir

Vous devez, dans un délai de 3 mois après chaque session de formation, transmettre à nos services, les originaux de :

- > votre demande d'aide financière.
- > l'attestation de formation avec la mention : session satisfaisante.
- > la facture émise par l'organisme de formation.
- > RIB au nom du stagiaire.

L'attestation et la facture devront comporter la signature et le cachet de l'organisme.

Informations pratiques :

Pour faire votre demande d'aide financière auprès de la Caf :

- Retirez l'imprimé de demande :
 - auprès du centre de formation,
 - ou dans un de nos lieux d'accueil.
- ou téléchargez-le sur notre site internet www.caf.fr

Sur la page principale de www.caf.fr, tapez le code postal de votre commune.

Puis dans la rubrique « Offre de service - Enfance jeunesse », consultez notre article sur le BAFA et le BAFD. Vous pourrez y télécharger les imprimés à remplir et à retourner dûment complétés à la Caisse d'Allocations Familiales.

